

Vernouillet



Situation. Vernouillet est une ville du département des Yvelines, à 29 km de Paris, en plein cœur de la vallée de la Seine. Comptant plus de 10 000 habitants depuis 2016, la commune évolue entre modernité et souci de préserver son cadre naturel verdoyant, avec ses nombreux espaces naturels protégés. 13e plus grande ville de la Communauté urbaine GPSEO, Vernouillet est limitrophe de Triel-sur Seine, Médan, Chapet et Verneuil sur Seine.

Histoire. Le nom de Vernouillet vient du gaulois « verno » et « ialos », signifiant « la petite clairière des vernes », c'est-à-dire les aulnes, historiquement très nombreux sur le territoire. Le blason de la ville provient des armoiries de la famille Romé. Louis-Pierre de Romé, mort en 1747, a en effet été le premier marquis de Vernouillet. Le blason, d'azur et d'or, est constitué d'un chevron avec, au-dessus, deux molettes d'éperon et, en dessous, un renard. Il est par ailleurs surmonté d'une couronne de ville frappée en son centre d'un clou d'argent et supporté par deux palmes d'or nouées d'azur.

Adresse de la mairie

9 rue Paul Doumer
78540
Vernouillet
[01 39 71 56 00](tel:0139715600)

Déchets et encombrants

Collecte des déchets

- Du 3 mai au 31 décembre 2021, les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation. En savoir plus > [cliquez ici](#)
- **Déposer une réclamation en lien avec la collecte de vos déchets, faire une demande de bac...** Contactez la plateforme téléphonique INFO déchets au 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- [Demander le remplacement d'un bac](#)
- [Demander un badge d'accès à la déchèterie](#)
- [Commandez votre composteur](#)

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

QUELS AVANTAGES ?

LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS

Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24



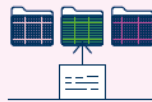
Facilite les démarches
(assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)



Permet le zéro papier



Gagne du temps
lors du dépôt
de dossier



**Optimise la gestion
des demandes
d'urbanisme**



**Sécurise les
informations**



**Améliore
la qualité des
services publics**

La dématérialisation de toutes les demandes d'urbanismes s'inscrit dans le cadre de la loi Elan. Afin d'anticiper son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, Vernouillet, se lance dans le déploiement du guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

À ce stade, ce nouveau service en ligne concerne des autorisations principalement déposées par les professionnels, l'objectif étant de l'étendre progressivement à l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, des plus courantes au plus techniques.

[Pour accéder au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, cliquez ici](#)

Une mise en service progressive

1re phase - Ouverture en septembre 2021

Les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées majoritairement par les professionnels (notaires, géomètres...) sont accessibles sur ce nouveau portail :

- Certificats d'urbanisme (CUa et CUb) qui détaillent les règles d'urbanisme auxquelles est soumis un terrain identifié, en vue d'un projet précis ou non,
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) formulées en cas de vente d'un bien pour permettre au détenteur du droit de préemption urbain de faire connaître sa décision,
- Renseignements d'urbanisme et documents d'information sur une parcelle donnée.

2e phase -Extension progressive jusqu'à décembre 2021

- Permis de construire maison individuelle (PCMI),
- Permis de démolir (PdD).

3e phase - Déploiement à partir du 1er janvier 2022

Ouverture du portail GNAU à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme au 1er janvier 2022 :

- Déclarations préalables (DP au titre du code de l'urbanisme) délivrées pour une demande de réfection de toiture, remplacement de fenêtres, aménagement de clôture, construction d'une piscine, ravalement de façade...
- Permis de construire (PC), Permis d'aménager (PA),

Puis au cours du premier semestre 2022 :

- Modification, annulation, prorogation, transfert et toutes autres demandes de travaux relevant des dispositions du code de l'urbanisme
- Déclarations d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclarations d'achèvement attestant la conformité des travaux (DAACT)
- Demandes dont l'instruction relève de l'Etat

Comment utiliser le guichet numérique ?

- Le dépôt d'une demande d'urbanisme sur le portail GNAU est à privilégier pour faciliter son instruction par le service urbanisme et l'obtention de la réponse du maire
- Lorsque vous déposez une demande sur le portail GNAU, il est inutile de la déposer en double sous forme papier en mairie

Étape 1 :

- Je crée un compte sécurisé et personnel ou je me connecte avec mes identifiants « FranceConnect »
- Je renseigne les informations de mon profil

Pour les professionnels du foncier, de l'immobilier, de la construction et de l'architecture : une interface spécifique permet de suivre l'ensemble des demandes réalisées.

Étape 2 :

- Je choisis la demande que je souhaite soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant
- Je consulte, si besoin, les documents d'information à ma disposition via les boutons d'accès
- Je m'assure que ma demande est correctement complétée en cliquant sur « Vérifier ma saisie » (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).

Étape 3 :

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel
- Un accusé de réception électronique (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué.
- Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE).

Info + : Le portail GNAU vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier. Les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés. Les délais réservés aux services et aux personnes consultées et dont l'avis ou l'accord est nécessaire à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes pour réaliser les travaux sont également inchangés.

Étape 4 :

- Je suis l'état d'avancement de ma demande depuis la page d'accueil du portail GNAU
- Je peux également consulter les dossiers déposés en cours d'étude ou déjà instruit.

Info + : L'usage de ce service en ligne ne supprime pas les démarches préalables de collecte de renseignements et de pré études relatives aux projets de travaux, ni tout échange utile avec l'administration. Plus le projet est préparé avec les services concernés en amont du dépôt officiel, mieux il sera susceptible de répondre à la réglementation d'urbanisme en vigueur qui encadre l'instruction des demandes.

Eau

Eau potable

Géré par

Suez Eau France

[Site internet](#)

- Numéro d'appel d'urgence abonnés : 0977 401 113 (Fuite, manque d'eau, affaissement, ...).
- Création branchement d'eau : exclusivité Suez Eau France, demande de devis au 0977 408 408
- Contestation d'une facture d'eau : 0977 408 408

Assainissement collectif

Géré par

Suez Eau France

[Site internet](#)

Service assuré pour la gestion des réseaux.

- Numéro d'appel d'urgence : 0977 401 113 (Obstruction, affaissement, ...)
- Contrôle de conformité du raccordement lors d'une vente : Contrôle obligatoire exclusivement assuré Suez Eau France, demande au 01 39 22 26 15

- Création d'un branchement d'assainissement : Service d'Assainissement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ou sous sa direction, par une entreprise agréée par elle, pour le compte et aux frais du demandeur. Le [formulaire de demande de réalisation d'un branchement](#) est disponible en ligne

Assainissement non collectif / autonome

Géré par
Communauté Urbaine GPS&O

Géré par Communauté urbaine GPS&O

- [Contrôle de conformité de l'installation dans le cadre d'une vente](#)
- [Contrôle de suivi de travaux](#)
- [Avis sur la conception d'un projet](#)

Pour toutes autres demandes ou renseignements complémentaires vous pouvez contacter nos services au 01.82.86.00.86

Par ailleurs, en cas de débordement de vos installations, nous vous invitons à vous rapprocher d'une société de curage.

Vos élus communautaires

[Pascal Collado](#)

[Gaëlle Pelatan](#)

Infos pratiques

Nombre d'habitants : 9 912 (Insee 2014)

Superficie : 6,5 km²

Liens utiles

[Site Internet](#)